

<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p style="text-align: center;">COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 octobre 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Aurélie LOUIS, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT pouvoir à Aurélie LOUIS, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td>10</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></tbody></table> <p>Convocation établie Le 25 septembre 2023 Délibération affichée Le 13 juillet 2023</p> <p style="text-align: center;">N° : 2023-19</p> <p style="text-align: center;">Convention hivernale Département 54</p>	Nombre de Conseillers		En exercice	10	Présents	8	Votants	9	
Nombre de Conseillers									
En exercice	10								
Présents	8								
Votants	9								

Convention de viabilité hivernale Département 54


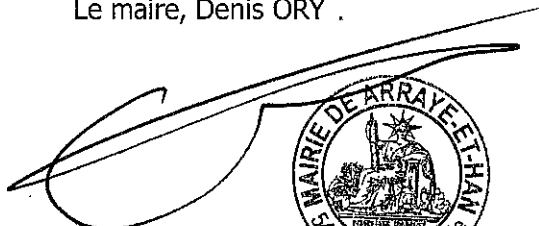
Dans le cadre de la viabilité hivernale 2020/2023, le STAM du Val de Lorraine avait conventionné avec nous pour le traitement de la route départementale D70, D70e, D70d sur notre commune. Cette convention est arrivée à son terme le 14 septembre 2023.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune intervient lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement. Elle s'applique en période hivernale, entre la mi-novembre et la mi-mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la signature de la convention viabilité hivernale

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 3 octobre 2023
Le maire, Denis ORY .



Département <i>Meurthe-et-Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i>	COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 octobre 2023 L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire. Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Aurélie LOUIS, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON Étaient absents excusés : Adeline GUIOT pouvoir à Aurélie LOUIS, Nicolas WOLTRAGER. Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON
---	---

Nombre de Conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Votants	9

Convocation établie
Le 25 septembre 2023
Délibération affichée
Le 5 octobre 2023
N° : 2023-20
Renouvellement
membres des
commissions
communales

Renouvellement membres commissions communales. 1 référent par commission

A la demande de plusieurs conseillers et suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre VAUTRIN, il convient de modifier ou de renouveler les membres des commissions communales.
La composition des commissions communale est la suivante :

Commission Finances :

Jean-Marc THOURON (Réfèrent), Mélissandre MUNIER, Arnaud GEOFFROY, Nicolas WOLTRAGER, Anthony LEMOINE.

Commission Travaux :

Bernard BERRY (Réfèrent), Anthony LEMOINE, Kevin GILLMETT, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY.

Commission Urbanisme :

Anthony LEMOINE (Réfèrent), Jean-Marc THOURON, Mélissandre MUNIER, Arnaud GEOFFROY.

Commission Embellissement :

Aurélie LOUIS, Denis ORY, Cédric MUNIER.

Commission Communication :

Aurélie LOUIS, Adeline GUIOT, Serge JULIEN.

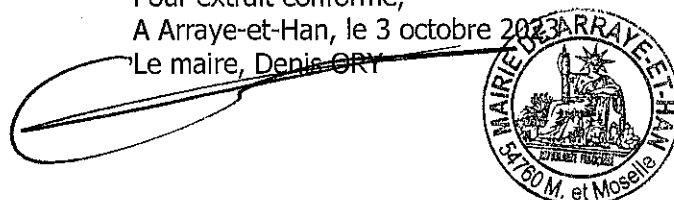
Commission Action Sociale :

Mélissandre MUNIER (Référente), Adeline GUIOT, Jean-Marc THOURON, Rosa MARCHAL, Martine NUSS, Annie MICHELET, Anthony LEMOINE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la nouvelle composition pour chaque commission communale

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 3 octobre 2023
Le maire, Denis ORY



<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p style="text-align: center;">COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 octobre 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Aurélie LOUIS, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT pouvoir à Aurélie LOUIS, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td>10</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></tbody></table> <p>Convocation établie Le 25 septembre 2023</p> <p>Délibération affichée Le 5 octobre 2023 N° : 2023-21</p>	Nombre de Conseillers		En exercice	10	Présents	8	Votants	9	
Nombre de Conseillers									
En exercice	10								
Présents	8								
Votants	9								

Accès chemin des écoliers et sentier des douaniers

Le maire propose de clarifier l'accès du chemin des écoliers et du sentier des douaniers. Jusqu'à présent, la circulation était réservée aux piétons. Le maire propose qu'ils deviennent en accès partagé avec les cyclistes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 votes pour 1 vote contre:

- Décide d'une circulation partagée entre les piétons et les cyclistes (chemin des écoliers et sentier des douaniers)
- Interdit la circulation à tous véhicule à moteur électrique ou thermique (chemin des écoliers et sentier des douaniers)

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 3 octobre 2023
Le maire, Denis ORY



Département <i>Meurthe-et-Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i>	COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 octobre 2023								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">10</td></tr><tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">8</td></tr><tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	10	Présents	8	Votants	9	<p>L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Aurélie LOUIS, Denis ORY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT pouvoir à Aurélie LOUIS, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>
Nombre de Conseillers									
En exercice	10								
Présents	8								
Votants	9								
Convocation établie Le 25 septembre 2023									
Délibération affichée Le 5 octobre 2023									
N° : 2023-22 Modification statutaire comcom compétence fourrière animale									

Modification statutaire communes de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné

Le conseil communautaire a voté, lors de sa séance du 21 septembre dernier, le retrait de la compétence « fourrière animale »

Vu la délibération de la communauté de communes Seille et Grand Couronné du 12 septembre 2018 approuvant ses statuts,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2018 approuvant les statuts applicables en date du 1er janvier 2019,

Vu l'inscription de la compétence facultative « fourrière animale »,
article 5 : la communauté de communes Seille et Grand Couronné exerce les compétences suivantes : alinéa compétences facultatives, 8) fourrière animale : la communauté de communes porte pour le compte des communes le contrat de fourrière animal.

Vu les orientations budgétaires définies lors du conseil communautaire du 23 mars 2023,

Vu la délibération communautaire du 21 septembre 2023, validant la proposition de restitution de la compétence « fourrière animale » aux communes,
Il est proposé de restituer la compétence « fourrière animale » des statuts de la Communauté de communes et de la restituer aux communes, à compter du 01/01/2024.

Cette proposition nécessite une modification des statuts de la CCSGC, retirant le point 8 de la liste des compétences facultatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Refuse la proposition de modification des statuts tels qu'énoncé ci-dessus, visant à restituer la compétence « fourrière animale » aux communes à compter du 1er janvier 2024.

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 3 octobre 2023
Le maire, Denis ORY

